

Versement d'un acompte 2011 aux associations

Rapport n° CP/2011/430

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement d'un acompte pour les associations pour lesquelles le Conseil Général du Bas-Rhin, a alloué en 2010, une subvention de plus de 23 000 €.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subvention de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe. Ces demandes ont été soumises à l'examen de la Commission des solidarités lors de sa réunion du 19 mai 2011.

L'instruction des dossiers de subvention et la décision d'attribution aux associations interviennent tardivement au regard des activités que les associations sont amenées à effectuer dès le début de l'année.

Aussi, afin de faciliter la réalisation de leurs actions et permettre une bonne gestion de leur trésorerie, il vous est proposé d'accorder un acompte représentant 50% de la somme attribuée en 2010, aux associations pour lesquelles le montant alloué en 2010 était supérieur à 23 000 €.

Cet acompte n'est versé qu'aux associations qui ont demandé le retrait d'un dossier au titre de l'exercice 2011.

Nom de l'association	Enveloppe	Montant de la subvention versée en 2010	Acompte 2011 (50% du montant de la subvention versée en 2010)
LA PASSERELLE D'AZUR	15206-ADEPAPE	90 000,00 €	45 000,00 €
ADECA Alsace - ASSOCIATION POUR LE DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER COLORECTAL EN ALSACE	15225-PREV001	130 000,00 €	65 000,00 €
EVE - ASSOCIATION POUR LE DEPISTAGE DES CANCERS DU COL DE L'UTERUS	15225-PREV001	96 465,00 €	48 232,50 €
ADEMAS - ASSOCIATION POUR LE DEPISTAGE DES MALADIES DU SEIN	15225-PREV001	213 500,00 €	106 750,00 €
UNION FRANCAISE POUR LA SANTE BUCCO-DENTAIRE (U.F.S.B.D.)	15227-MESOCASSO	45 000,00 €	22 500,00 €

THEMIS	27116- ENFAN01	105 000,00€	52 500,00€
CENDRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.)	15232- LUTT02	40 500,00 €	20 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les dispositions du présent rapport relatives au versement aux associations d'un acompte de 50% des sommes allouées en 2010, acomptes d'un total de 360 232,50 €, pour un montant total de 720 465 € versés en 2010

- autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer les conventions s'y rapportant.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL